



Ibn Mas'oud, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

- 1 Je demandai au Prophète ﷺ: "Quelle est l'œuvre la plus aimée d'Allah?". Il répondit: "La prière accomplie dans son temps".
- 2 "Puis quoi?". Il répondit: "Puis la piété filiale".
- 3 "Puis quoi?". Il répondit: "La lutte pour la cause d'Allah".
- 4 Il me dit cela et si j'avais continué à l'interroger, il aurait continué à me répondre⁽¹⁾.

Les Versets

﴿Ne sont pas égaux ceux des croyants qui restent chez eux - sauf ceux qui ont quelque infirmité - et ceux qui luttent corps et biens dans le sentier d'Allah. Allah donne à ceux qui luttent corps et biens un grade d'excellence sur ceux qui restent chez eux﴾ [Sourate An-Nissa: 95].

﴿la prière demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés﴾ [Sourate An-Nissa: 103].

﴿Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le sentier d'Allah; ils tuent, et ils se font tuer. C'est une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même dans la Thora, l'Évangile et le Coran. Et qui est plus fidèle qu'Allah à son engagement? Réjouissez-vous donc de l'échange que vous avez fait: Et c'est là le très grand succès﴾ [Sourate At-Tawba: 111].

﴿Et ton Seigneur a décrété: "N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère: si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point: "Fi!" et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité, et dis: "Ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit"﴾ [Sourate Al-Isra: 23-24].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou 'Abd Ar-Rahmane, 'Abd Allah Ibn Mas'oud Ibn Ghafil Ibn Habib Al-Houdhali, le Compagnon du Messager d'Allah ﷺ. Il embrassa très tôt l'Islam à La Mecque et participa aux deux migrations, à la bataille de Badr ainsi qu'à toutes les autres batailles aux côtés du Messager d'Allah ﷺ. Chargé de porter les sandales du Messager d'Allah ﷺ, il les lui mettait lorsqu'il se levait et les portait à ses bras lorsque le Prophète ﷺ s'asseyait. Il est mort à Médine en l'an 32 ou 33 de l'Hégire⁽¹⁾.

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que les œuvres les plus aimées d'Allah et celles qu'Il préfère sont: la prière accomplie dans son temps, puis la piété filiale puis la lutte pour la cause d'Allah.

¹ Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatte As-Sahabah d'Abou Nou'aym (4/1765), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatte Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (3/987) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/198).

¹ Al-Boukhari (527) et Moslim (85).



Compréhension (fiqh)



1 Ibn Mas'oud demande au Prophète ﷺ quelle est l'œuvre la plus aimée d'Allah afin qu'il l'accomplisse souvent et qu'il lui donne la priorité par rapport aux autres œuvres et actes qui permettent au serviteur de se rapprocher d'Allah. Le Prophète ﷺ l'informa que la meilleure de ces œuvres est d'accomplir la prière à l'heure. En effet, la prière est un pilier de l'Islam et c'est le fondement de la relation entre le serviteur et son Seigneur, ainsi que le deuxième des piliers de la religion. C'est pourquoi l'accomplir dans le temps qui est imposé par Allah est l'œuvre qu'Il aime le plus.

Par ailleurs, Allah fit l'éloge de Ses serviteurs croyants en disant d'eux qu'ils sont assidus dans leur prière et l'accomplissent comme il se doit. Allah dit: *«Bienheureux sont certes les croyants, ceux qui sont humbles dans leur prière, qui se détournent des futilités, qui s'acquittent de l'aumône légale, et qui préservent leurs sexes [de tout rapport], si ce n'est qu'avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent, car là vraiment, on ne peut les blâmer; alors que ceux qui cherchent au-delà de ces limites sont des transgresseurs; et qui veillent à la sauvegarde des dépôts confiés à eux et honorent leurs engagements, et qui observent strictement leur prière. Ce sont eux les héritiers, qui hériteront le Paradis pour y demeurer éternellement»* [Sourate Al-Mou'minoun: 1-11]. Allah les qualifie ainsi de personnes qui se recueillent dans la prière et qui l'accomplissent avec assiduité. À l'inverse, Allah menaça celui qui néglige sa prière et l'accomplit en retard lorsqu'Il dit: *«Puis leur succédèrent des générations qui délaissèrent la prière et suivirent leurs passions. Ils se trouveront en perdition»* [Sourate Maryam: 59]. Les exégètes dirent: Ils négligèrent les horaires des prières, car s'ils avaient complètement délaissé la prière, ils seraient devenus mécréants⁽¹⁾.



2 Puis Ibn Mas'oud demanda quelle est la meilleure œuvre après l'accomplissement de la prière en son temps et le Prophète ﷺ lui répondit que c'est la piété filiale.

En effet, Allah donna une importance appuyée aux parents et associa la bienfaisance envers eux à Son adoration et à la proclamation de Son unicité dans plus d'un passage du Coran, comme dans Ses paroles: *«Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère»* [Sourate An-Nissa: 36] et Ses paroles: *«Dis: Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit: ne Lui associez rien; et soyez bienfaisants envers vos père et mère»* [Sourate Al-An'ame: 151].

La piété filiale consiste à être bienfaisant envers ses parents, à vivre convenablement avec eux, à leur être de bon conseil, à être à leur service et à ne pas leur désobéir. Allah dit: *«Et ton Seigneur a décrété: "N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère: si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point: "Fi!" et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité, et dis: "Ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit"»* [Sourate Al-Isra: 23-24].

1 Voir l'exégèse du Coran par Ibn Kathir (5/243).

Par ailleurs, le Prophète ﷺ nous informa que l'impiété filiale fait partie des péchés capitaux. Il demanda une fois à trois reprises: *«Voulez-vous que je vous informe des péchés capitaux les plus graves?»*. On lui répondit: *«Oui, ô Messenger d'Allah»*. Il dit alors: *«Associer une divinité à Allah, l'impiété filiale...»*. Puis il se mit en position assise après avoir été adossé et dit: *«...et proférer des faussetés»*. Il ne cessa de répéter cela au point que nous dûmes: Si seulement il arrêta⁽¹⁾.



3 Ibn Mas'oud demanda ensuite quelle est l'œuvre la plus aimée d'Allah après la prière en son temps puis la piété filiale et le Prophète ﷺ lui répondit que c'est la lutte pour la cause d'Allah.

La lutte (jihad) pour la cause d'Allah consiste à combattre les mécréants pour lever haut la parole d'Allah et pour que les rites de l'Islam soient accomplis ostensiblement, en dépensant de sa personne et de ses richesses. Elle est le sommet de la bosse de l'Islam, c'est grâce à elle que l'étendard de la religion est levé et que la parole est hissée haut jusqu'à la survenue de l'Heure, et c'est par son moyen qu'Allah rend les croyants puissants et humilie Ses ennemis.

Allah fit l'éloges de ceux qui luttent pour la cause d'Allah en disant: *«Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le sentier d'Allah; ils tuent, et ils se font tuer. C'est une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même dans la Thora, l'Évangile et le Coran. Et qui est plus fidèle qu'Allah à son engagement? Réjouissez-vous donc de l'échange que vous avez fait: Et c'est là le très grand succès»* [Sourate At-Tawba: 111].

Pour sa part, le Prophète ﷺ nous informa qu'aucune œuvre n'est aussi bien rétribuée que la lutte pour la cause d'Allah. Un homme se rendit auprès du Messenger d'Allah ﷺ et lui demanda: *«Indique-moi une œuvre qui est équivalente à la lutte pour la cause d'Allah?»*. Le Prophète ﷺ répondit: *«Je n'en connais pas»*. Puis il lui dit: *«Peux-tu, lorsqu'un combattant part combattre, entrer dans ton lieu de prière et prier sans interruption, et jeûner sans rompre ton jeûne?»*. L'homme s'étonna: *«Et qui pourrait faire cela?»*⁽²⁾.



4 Puis 'Abd Allah Ibn Mas'oud affirme qu'il s'est contenté de ces œuvres dont l'a informé le Messenger d'Allah ﷺ et que s'il avait continué de lui poser des questions, il l'aurait informé d'autres œuvres, mais il ne s'est arrêté que pour ne pas importuner le Prophète ﷺ.

1 Al-Boukhari (2654) et Moslim (87).

2 Al-Boukhari (2785) et Moslim (1878).

1 (1) Les Compagnons – qu'Allah a agréés – s'efforçaient d'exploiter leur temps pour accomplir des actes d'obéissance et ils se souciaient d'interroger le Prophète ﷺ sur les adorations aimées et préférées d'Allah et celles qui font mériter le plus de rétributions et de récompenses. Chaque musulman gagnerait à prendre exemple sur eux.

2 (1) Plus d'un Compagnon interrogea le Prophète ﷺ sur les œuvres les plus aimées d'Allah et à chacun d'entre eux il donnait une réponse différente en raison de la diversité des situations et des personnes. En effet, il répondait à chacun selon ce qu'il nécessite et ce qui lui est adapté. Les prédicateurs, les savants et les éducateurs doivent tenir compte des situations des gens et de leurs natures lorsqu'ils émettent des fatwas et délivrent des exhortations.

3 (1) Le Prophète ﷺ veillait à accomplir la prière en son temps, au point que lorsque les polythéistes l'assiégèrent lors de la bataille du Fossé, il dit: *“Qu'Allah remplisse leurs demeures et leurs tombes de feu, ils nous ont distraits de la prière médiane jusqu'à ce que le soleil se lève”*⁽¹⁾. Et pourtant, il avait une excuse pour retarder l'accomplissement de la prière. Que dire donc de ceux qui négligent la prière sans excuse religieusement valide?

4 (1) Ibn Mas'oud posa plusieurs questions au Prophète ﷺ en une seule séance et le Prophète ﷺ ne lui manifesta ni impatience ni exaspération. Il convient donc que les prédicateurs et les savants se parent de patience et d'indulgence lorsqu'ils ont affaire aux gens.



1 Al-Boukhari (2931) et Moslim (627).

5 (2) La piété filiale fait partie des plus importants actes qui permettent de se rapprocher d'Allah. Que celui dont les deux parents sont en vie ou même un seul, profite de cela et se rapproche d'Allah en étant bon envers eux.

6 (2) La piété filiale expie les péchés. Ibn 'Omar – Allah a agréé les deux hommes – rapporte qu'un homme se rendit auprès du Prophète ﷺ et lui dit: *“Ô Messager d'Allah, j'ai commis un immense péché. Ai-je la possibilité de me repentir?”*. Le Prophète ﷺ lui demanda: *“Ta mère est-elle en vie?”* Non, répondit l'homme. Le Prophète ﷺ lui demanda ensuite: *“As-tu une tante maternelle vivante?”*. Oui, répondit l'homme. Le Prophète lui dit alors: *“Sois bon envers elle”*⁽¹⁾.

7 (3) La lutte pour la cause d'Allah fait partie des œuvres et actes qui permettent de se rapprocher d'Allah et aucune œuvre ne lui est semblable. On demanda au Prophète ﷺ: *“Qui est le meilleur des gens?”*. Il répondit: *“Un croyant qui lutte pour la cause d'Allah avec sa vie et ses biens”*⁽²⁾.

8 (3) Fournir des efforts et dépenser pour diffuser la religion d'Allah, transmettre l'appel d'Allah aux gens, ainsi qu'ordonner le convenable et défendre le blâmable font partie de la lutte pour la cause d'Allah.

9 (4) Il convient que chacun ait de l'égard pour les juristes et les gens de science en ne les accablant pas de questions et en ne les exténuant pas à force d'interrogations. On doit plutôt être concis et tenir compte des moments où ils sont fatigués, peu actifs, etc.



1 At-Tirmidhi (1904).

2 Al-Boukhari (2786) et Moslim (1888).